

2016



SAINT-PIERRE-ÉGLISE

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

SOMMAIRE



LE MOT DU MAIRE

03



BUDGET 2015

04



INFOS PRATIQUES

05



PLU - URBANISME

07



TRAVAUX - FLEURISSEMENT

08



LOGEMENT - SCOLAIRE - SOCIAL

09



RETROSPECTIVE

12



COMITÉ DES FÊTES

14



VIE ASSOCIATIVE

16



LOCATION DE SALLES

20

Mairie : Place de l'Abbé de Saint Pierre - 50330 Saint Pierre Eglise - Tél. : 02 33 54 33 09 - Fax : 02 33 54 09 75
Directeur de la publication : Daniel Denis, maire de Saint Pierre Eglise - **Rédaction** : services municipaux
Dépôt légal : 1er trimestre 2016 - **Réalisation & impression** : mecatek.com Saint-Pierre-Eglise



CHÈRES SAINT-PIERRAISES, CHERS SAINT-PIERRAIS,

C'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous en ce début d'année, pour ce bulletin municipal. Notre belle commune bénéficie de nombreux atouts.

Sa position géographique doit nous permettre de nous développer tout en préservant notre environnement.

Mon fervent espoir est de voir une véritable reprise économique initiant une réelle baisse du chômage. Notre jeunesse l'attend. Comme à chaque début de nouvelle année, chacun souhaite de la voir meilleure que celle qui vient de s'écouler.

Cette année, la France a été meurtrie par les différents attentats qu'elle a subis sur son sol. Nous pensons aux personnes massacrées, aux blessés qui souffrent dans leur chair et à leurs familles. Restons debout, unis et optimistes, préparons un bel avenir à nos jeunes générations.

Souhaitons que nous puissions toujours nous retrouver dans les valeurs essentielles de respect, de tolérance, d'humanisme, de solidarité, de partage.

Soyons positifs et pensons à tous ces moments de bonheur, de joie, de convivialité, d'amitié que nous vivons avec nos familles, nos proches et nos amis.

Dans cette optique solidaire, le conseil municipal en octobre 2015 a répondu présent au gouvernement pour mettre à disposition un logement communal afin d'accueillir une famille de réfugiés fuyant la guerre et le terrorisme.

En accord avec Monsieur le Sous-Préfet, coordonnateur du département pour l'accueil des migrants et en attendant une demande du Ministère, nous avons décidé de remettre l'appartement communal dans notre parc locatif tout en restant commune d'accueil.

Le nécessaire effort de redressement des finances de la France va peser sur les collectivités locales avec une baisse significative des dotations de l'Etat. Dans cette perspective, j'ai organisé des réunions concernant les fusions de communes avec les maires du canton pour créer une commune nouvelle à l'échelle communautaire. Cette fusion à 18 n'a pas été possible. Le poids des traditions a été un frein à ce regroupement.

Cette nouvelle entité, avec plus de 8.500 habitants aurait été bénéfique pour la sauvegarde de nos services de proximité et aurait eu un impact financier indéniable.

Malgré ces contraintes, comme en 2014 et 2015, le budget sera présenté en mars prochain sans augmentation des 4 taxes d'impositions communales.

Avec rigueur et équité, nous aurons des choix difficiles à faire mais nous continuerons à investir pour que notre belle commune de SAINT-PIERRE-EGLISE rayonne dans le Cotentin.

Je compte sur votre soutien. Ensemble, nous réussissons.

Fin 2015, des travaux nécessaires de réfection des réseaux d'eau, d'assainissement, d'enfouissement de réseau ont été effectués dans le bourg.

Pour 2016, à partir de février, des travaux réglementaires de mise en accessibilité des trottoirs autour de la place de l'Abbé de Saint-Pierre seront réalisés ainsi que sur nos bâtiments communaux.

Tout sera fait pour que ces modifications de voirie soient effectuées avec un minimum de perturbations.

Un grand bravo à toutes celles et à tous ceux qui donnent de leur temps pour la commune et pour qui l'action associative, culturelle et sportive est génératrice de lien social et de cohésion nécessaire au «Mieux vivre ensemble». En ce début d'année, au nom des membres du Conseil Municipal, des membres du Centre Communal d'Action Sociale et au nom du personnel communal que je remercie, je vous souhaite de réaliser tous vos souhaits. Que cette nouvelle année soit prospère, riche en joie et vous apporte le bonheur.

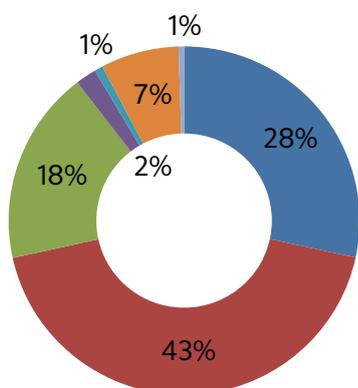
Bonne année 2016.

Votre maire.
Daniel DENIS.

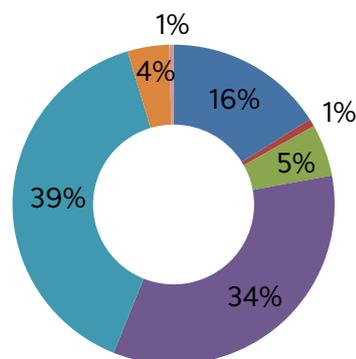
■ DÉPENSES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT TOTAL : 1 552 592 €

■ RECETTES



- Charges générales : 440 900 €
- Charges de personnel : 670 000 €
- Virement section investissement : 279 932 €
- Charges financières : 30 000 €
- Charges exceptionnelles : 12 000 €
- Charge de gestion courante : 111 900 €
- Divers : 7 860 €

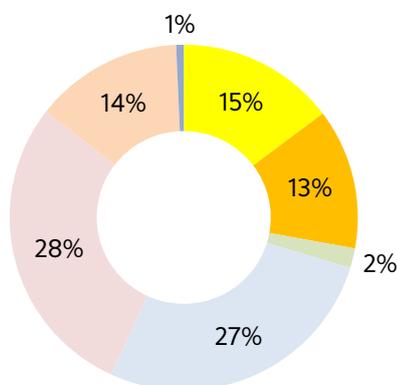


- Excédent antérieur : 249 373 €
- Baisse des charges : 12 000 €
- Produits des services : 81 650 €
- Impôts et taxes : 527 746 €
- Dotations, participations et subventions : 609 963 €
- Autres produits de gestion courante : 65 000 €
- Produit exceptionnel : 300 €
- Divers : 6 560 €

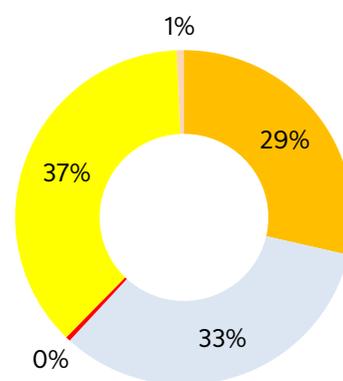
■ DÉPENSES

BUDGET D'INVESTISSEMENT TOTAL : 978 874 €

■ RECETTES



- Report d'investissement : 144 130 €
- Remboursement d'emprunts : 128 800 €
- Immobilisations incorporelles : 18 108 €
- Subventions d'équipements : 265 520 €
- Immobilisations corporelles : 280 456 €
- immobilisations en cours : 135 000 €
- Divers : 6 860 €



- Virement de la section fonctionnement : 279 932 €
- Dotations des fonds divers et des réserves : 325 493 €
- Subvention d'investissement : 4 386 €
- Emprunts et dettes assimilés : 362 203 €
- Divers : 6 860 €

**Pas d'augmentation des
taux d'imposition communaux
depuis 3 ans**

	2013	2014	2015
Taxe Foncière (bâti)	17,72	17,72	17,72
Taxe Foncière (non bâti)	28,26	28,26	28,26
Taxe d'habitation	16,20	16,20	16,20
CFE	16,01	16,01	16,01

LA MAIRIE

Place de l'Abbé de Saint-Pierre
50330 SAINT-PIERRE-EGLISE

Tél. : 02 33 54 33 09

Fax : 02 33 54 09 75

Email : mairie@saint-pierre-eglise.fr

Site web : www.saint-pierre-eglise.fr

Les services administratifs de la mairie sont ouverts :

Le lundi de 8h à 12h.

Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h.

Le samedi de 10h à 12h en période scolaire.

La permanence du samedi est systématiquement assurée par un agent municipal et un élu.



La mairie



NOTRE SITE INTERNET

Afin de mieux vous informer, la commune possède depuis le 1er juillet un site internet :

www.saint-pierre-eglise.fr

Vous y retrouverez les actualités de la vie de la commune et de nombreuses rubriques (vie communale, démarches administratives, équipements communaux, patrimoine, services).

Les informations utiles et coordonnées des associations figurent désormais sur le site. Elles sont également disponibles en mairie.

RECENSEMENT DÈS 16 ANS !

Dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, au consulat ou à l'ambassade de France s'ils résident à l'étranger.

Se munir d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille.

À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement, à conserver précieusement car aucun duplicata ne sera délivré (en cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.)

Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (CAP, BEP, BAC, permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN CHIFFRES...

2014

ETAT-CIVIL

14 naissances hors commune
5 mariages
31 décès dont 16 sur la commune

CARTE D'IDENTITÉ

139 cartes délivrées

RECENSEMENT MILITAIRE

15 recensements militaires

URBANISME

39 certificats d'urbanisme
32 déclarations préalables
5 permis de construire

2015

ETAT-CIVIL

16 naissances hors commune
5 mariages
37 décès dont 18 sur la commune

CARTE D'IDENTITÉ

87 cartes délivrées

RECENSEMENT MILITAIRE

18 recensements militaires

URBANISME

59 certificats d'urbanisme
16 déclarations préalables
29 permis de construire

INFOS PRATIQUES

DÉJECTIONS CANINES

L'oubli de déjections canines sur la voie publique étant passible de contraventions, nous remercions les propriétaires de chiens de bien vouloir les ramasser et rappelons qu'un bac est à disposition au petit square tout proche du centre pour les y amener.



NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils sonores, tels que tondeuse à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique peuvent être effectués uniquement :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.



CONTENEURS DE TRI SÉLECTIF

Les dépôts de déchets, comme on en voit encore trop souvent autour des conteneurs, nous offrent un spectacle affligeant. Il est pourtant bien affiché qu'ils sont interdits sous peine d'amende. Pour le reste, il y a la déchetterie ...



ARRÊT
MINUTE

PLACES ARRÊTS MINUTE

De nouvelles places de stationnement en « arrêt minute » ont été créées sur la place de l'Abbé de Saint-Pierre. Ces places permettent un stationnement de courte durée (20 minutes) qui assure la rotation des véhicules à proximité des commerces.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Mardi : de 10h30 à 11h30,

Mercredi : de 9h30 à 12h et de 15h à 17h,

Jeudi : de 16h30 à 18h30,

Samedi : de 10h à 12h.

Ces horaires sont modifiés l'été et pendant les fêtes de fin d'année.



Droit d'inscription annuel pour les enfants (domiciliés dans la commune ou hors commune)	3 €
Droit d'inscription annuel pour les adultes domiciliés dans la commune	7 €
Droit d'inscription annuel pour les adultes domiciliés hors commune	8 €
Détérioration ou non restitution définitive de l'ouvrage (au-delà de 2 mois sans retour)	Valeur de remplacement de l'ouvrage
Perte, vol ou détérioration de la carte lecteur	2 €

ON M'OUBLIE SOUVENT, MAIS J'EXISTE ! JE SUIS LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement s'applique lors du dépôt d'un permis de construire (y compris, le cas échéant, lors d'une demande modificative) ou d'une déclaration préalable de travaux. Elle est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

La surface taxable est constituée par tous les bâtiments couverts et clos, dont la hauteur dépasse 1,80 m, ainsi que leurs annexes (abri de jardin par exemple).

La taxe est composée de 3 parts : part communale, part départementale et redevance d'archéologie préventive. Les taux applicables à Saint-Pierre-Eglise sont les suivants :

Part communale : 1%
 Part départementale : 2,5%
 Redevance d'archéologie préventive : 0,40%

Si son montant est inférieur à 1 500 €, elle est payée en une fois. Au-delà de ce montant, elle est payée en 2 fois. Certains aménagements bénéficient d'exonération (petites constructions, logements sociaux, certains locaux agricoles...).

Pour plus d'information sur le calcul du montant de la taxe :
<http://www.territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-amenagement-571>

URBANISME

INTERDICTION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES HORS AGGLOMÉRATION

Depuis le 13 juillet 2015, dans un but de protection de l'environnement et de préservation des paysages, les pré-enseignes sont autorisées uniquement pour signaler la vente des produits du terroir, les activités culturelles (spectacles vivants ou cinématographiques, enseignement, expositions d'art...) et les monuments historiques ouverts à la visite.

Activité signalée	Nombre maximal autorisé
Fabrication ou vente de produits du terroir par des entreprises locales	2 par établissement
Monument historique, classé ou inscrit, ouvert à la visite	4 par établissement (dont 2 peuvent être installées à moins de 100m ou dans la zone de protection de ce monument)
Pré-enseignes temporaires : Manifestations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique de moins de 3 mois. Opérations exceptionnelles de moins de 3 mois. Travaux publics ou opérations immobilières pour plus de 3 mois.	4 par manifestation ou opération



TRAVAUX & FLEURISSEMENT

TRAVAUX AUTOUR DE LA PLACE DU MARCHÉ

La première phase de travaux, qui consistait en la réfection du réseau d'eau potable, est maintenant terminée. En début d'année 2016, dans le but de faciliter la circulation des piétons, est prévue la création de trottoirs aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) du carrefour DOREY jusqu'à l'église, et de l'église jusqu'à la mairie.



Dans un même temps, la mairie remplacera une portion de réseau d'eaux pluviales et assurera la pose de fourreaux pour la fibre optique.

La communauté de communes interviendra sur le réseau d'eaux usées. Cette deuxième phase de travaux terminée, l'agence technique

départementale programmera la réfection de la chaussée.



TRAVAUX RUE DU 8 MAI

L'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de téléphone a été effectué. Ces travaux font suite à la rupture accidentelle d'un pylône face au collège sur une ligne électrique vétuste.



VITESSE DANS LE BOURG

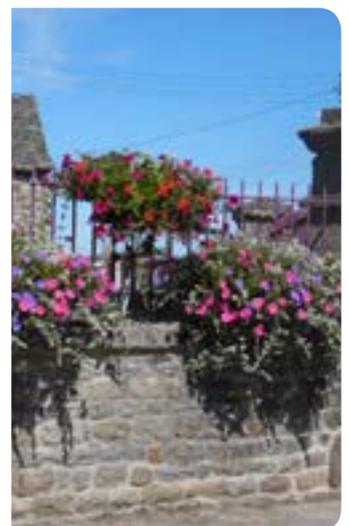


Nous recevons régulièrement des réclamations de riverains concernant la vitesse excessive de certains automobilistes. De façon à réduire la vitesse, une réduction de voie a été mise à l'essai rue de la Biretterie et les quartiers des Castelets et des Landes Michaud font désormais l'objet d'une limitation à 30 km/h.

Dans les autres secteurs, un travail en commun avec l'agence technique départementale est en cours pour trouver les solutions les plus adaptées.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Jardinières et parterres ont été garnis dans le bourg et ses alentours, pour le plaisir de tous.



LOGEMENT

ZOOM sur le parc Locatif Social, la commune possède un parc locatif de 93 logements :

La SA HLM du Cotentin, possède 79 logements :

- 11 logements aux Trois Princesses
- 13 logements aux Jardinets
- 40 logements aux Broches
- 15 logements aux Clos Joli

Manche Habitat possède :

- 4 logements situés rue Flandres Dunkerque

La commune possède 10 logements :

- 3 logements à La Longuemarerie
- 3 logements rue Maréchal Leclerc (près de l'école),
- 4 logements aux Camélias (dont 2 logements à loyer conventionné social)



Sur cet ensemble, depuis le printemps 2014, les membres de la Commission Logement participent activement à la gestion de ce parc en proposant des candidatures aux organismes propriétaires. 14 logements ont donc changé de locataire.



Toute personne qui recherche un logement locatif public doit remplir un formulaire en mairie. Cette demande doit être renouvelée tous les 6 mois, ou réactualisée dès que la situation évolue. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

SCOLAIRE

■ GILETS DE SÉCURITÉ

À midi, direction le restaurant scolaire dans les locaux du Collège Gilles de Gouberville, pour plus de 130 enfants. Ils sont accompagnés et encadrés par du personnel communal formé.

Pour leur assurer davantage de visibilité lors de leurs déplacements, la mairie a renouvelé l'équipement des enfants en gilets de sécurité.

■ CHARTE DE BONNE CONDUITE

La pause méridienne est un temps de détente, mais chaque élève doit avoir un comportement respectueux. Ainsi, une charte de bonne conduite a été instaurée dans le règlement du restaurant scolaire, et le personnel qui assure l'encadrement des enfants pendant le repas veille à son application.

■ TARIF DE LA CANTINE

L'équipe municipale, soucieuse du contexte économique, n'a pas modifié le tarif de la cantine pour cette nouvelle année scolaire et les modalités d'inscription, relativement flexibles, restent inchangées.



SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE...

■ CÔTÉ EFFECTIFS

On constate une légère hausse d'effectifs par rapport à la rentrée précédente.

75 élèves en maternelle
141 élèves en primaire

■ TAP

En mai 2015, le conseil municipal a voté le transfert de compétence des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la communauté de communes. Depuis la rentrée, il est proposé à l'ensemble des élèves du territoire communautaire le même panel d'activités. Ce sont désormais des agents communautaires qui encadrent les enfants. Pour l'école maternelle, les TAP ont lieu le vendredi de 14h45 à 16h15 et pour les primaires, ils sont organisés le lundi de 14h50 à 16h20.

■ CÔTÉ TRAVAUX

A l'école maternelle, la seconde porte d'entrée donnant dans la cour de la Longuemarerie semble être de plus en plus utilisée et appréciée. Cette solution améliore les conditions de stationnement et par conséquent la circulation et la sécurité routière aux heures d'école.

Au cours de l'été dernier, les anciennes toilettes, encerclées par un périmètre de sécurité, ont été rasées. Les petits profitent dorénavant de plus d'espace dans leur cour de récréation.

A l'école primaire, la classe de CE2 nécessitait une réfection complète des revêtements des murs et du plafond. Ces travaux ont eu lieu au cours des vacances de la Toussaint.



■ COORDONNÉES UTILES

Toute personne rencontrant une difficulté particulière peut s'adresser à l'accueil de la mairie.
Le secrétariat pourra l'orienter vers le service le plus adapté pour lui venir en aide.

CMS (Centre Médico-Social)

27 bis rue Jean Moulin 50100 CHERBOURG.
tél. : 02 33 88 77 10

Madame DUBOURG, assistante sociale, sur rendez-vous, tient une permanence à la Communauté de communes le lundi de 13h30 à 17h et le jeudi de 9h à 12h.

PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Mme JOURDAN, puéricultrice, sans rendez-vous, tient une permanence 132 rue du Général de Gaulle le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} mardi de 14h à 16h30.

Mme BELLANGER, sage-femme tient une permanence 132 rue du Général de Gaulle le 1^{er} mardi du mois de 14h à 16h30.

CAF (Caisse d'Allocation Familiale)

Numéro à tarif réduit : 08 10 25 50 10

CLIC

(Centre Local de Coordination pour les personnes âgées)

Mme FLEURY tient une permanence à la communauté de communes le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.
Tél. : 02 33 23 19 55
ou clic.cotentin-est@wanadoo.fr

Mission Locale – MEF

(Maison de l'emploi et de la Formation)

Mme PALMER tient une permanence sur rendez-vous le mercredi toute la journée et le vendredi après-midi.
Tél : 02 33 01 64 64

POLE EMPLOI

Tél. : 3949
ou courriel : ape.50016@pole-emploi.fr

EDF Solidarités

Tél. : 0810 0810 111

EDF

Tarifs sociaux : 0800 650 309

Panier du Val de Saire (Aide alimentaire)

Permanence le 1^{er} jeudi de chaque mois de 10h à 11h30 rue de la Longuemarerie :
Tél. : 02 33 54 33 09

SAG (Service d'action gérontologique)

Mme BIGOT à NEVILLE SUR MER.
Tél. : 02 33 54 77 96

CCAS DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a vocation à fournir des prestations d'action sociale en nature ou en espèces. Il participe également à l'instruction des demandes d'admission à l'aide sociale légale. A ce titre, cette année, une dizaine d'aides a été attribuée.

Le CCAS a également mis en place cette année 4 projets :

■ UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PRESENCE VERTE DES CÔTES NORMANDES



Cette association a pour objet la mise à disposition d'un service de téléassistance afin de favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie. Cette téléassistance consiste à équiper une personne à son domicile d'un transmetteur et d'une télécommande lui permettant d'alerter immédiatement une centrale d'écoute. Les frais de mise en service s'élèvent normalement à 30€ à la charge du bénéficiaire, mais le conventionnement entre le CCAS et l'association permet la gratuité de cette installation. Le tarif d'abonnement mensuel à ce service demeure à la charge du bénéficiaire, et s'élève à 24.90€ (29.90€ en cas de ligne dégroupée ou sans ligne téléphonique). Les dépenses engagées peuvent donner lieu à une réduction d'impôts dans la limite de 50% et des aides des caisses de retraites sont également possibles.

Pour toute demande d'adhésion, veuillez-vous adresser à la mairie.

■ UNE INFORMATION SUR L'UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR



En partenariat avec les pompiers de Saint-Pierre-Eglise, le CCAS a mis en place des séances d'information sur l'utilisation du défibrillateur. La population sait ce qu'est un défibrillateur mais peu de personnes en connaissent le maniement. Ces séances, mêlées de théorie et de pratique permettent de vaincre cette angoisse et répondent à toutes nos questions. Elles ont également pour mots d'ordre «ALERTER, MASSER, DEFIBRILLER».

Trois séances d'information ont eu lieu :

En mai 2015 : destinée aux agents communaux

En juin 2015 : destinée aux commerçants et artisans

En octobre 2015 : destinée aux associations



De nouvelles séances auront lieu au cours de l'année 2016, elles seront ouvertes au public.

■ UN RAMASSAGE D'OBJETS ENCOMBRANTS

C'est le samedi 10 octobre 2015 que le CCAS offrait aux personnes seules, isolées ou sans moyen de transport de ramasser leurs encombrants.

Une équipe de quatre bénévoles du CCAS et du conseil municipal ont arpenté les rues du bourg et des hameaux toute la matinée avec le camion de la commune.

Les ramasseurs ont apprécié à cette occasion le civisme des Saint-Pierrais.

Deux bénévoles de l'équipe du téléthon « Val de Saire » sont venus en renfort. Dans un deuxième véhicule, les ferrailles ont été triées et ont été vendues au profit de la recherche. Cette expérience concluante devrait être reconduite en 2016.



■ COLLECTE DE JOUETS

Le CCAS a organisé mi-décembre une collecte de jouets pour le Noël des enfants des familles défavorisées.

Merci aux généreux donateurs !

RETROSPECTIVE 2015

RASSEMBLEMENT CITOYEN LE 11 JANVIER 2015 DEVANT LA MAIRIE

Un rassemblement de solidarité a été organisé en hommage aux victimes des attentats du journal Charlie Hebdo, de Montrouge et de l'hyper cacher ainsi que pour la liberté d'expression. Il a été suivi d'une marche dans le centre-ville.



CÉLÉBRATION DU 19 MARS 1962 EN HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE

Cette cérémonie est organisée par la FNACA (fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie). Après le discours de Monsieur le Maire, la minute de silence et le dépôt de gerbe, élus, anciens combattants, pompiers, gendarmes et invités ont partagé un verre de l'amitié dans la salle des Grandes halles.

5^{ÈME} ÉDITION DU SALON DES CASCADES, ORGANISÉE PAR « CULTURE ET LOISIRS EN COTENTIN » DU 14 AU 23 AVRIL

A l'occasion de la 5^{ème} édition, qui s'est déroulée dans les Grandes Halles, 60 artistes peintres, sculpteurs, céramistes et photographes ont exposé leurs ouvrages sur le thème du cheval. Toutes ces œuvres ont été découvertes par de nombreux visiteurs.

Afin d'attirer les jeunes et de promouvoir le cheval, l'association proposait des balades en calèche durant le week-end de l'exposition.

La prochaine édition sera sur le thème « les oiseaux ».

L'entrée est gratuite.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI DANS LA TRADITION

C'est devant la mairie que se sont rassemblés anciens combattants, élus et invités pour se rendre au pied du monument aux morts et commémorer l'armistice du 8 mai 1945. Après les discours de Monsieur le Maire et de Monsieur Béthencourt, président de l'Union nationale des combattants, la minute de silence et le dépôt de gerbe les participants ont été invités à partager un café dans la salle des Grandes Halles.



FÊTE DE LA MUSIQUE LE 12 JUIN

La communauté de communes du canton de Saint-Pierre-Eglise a organisé la 13^{ème} édition de la fête de la musique en partenariat avec la mairie, l'office de tourisme et les comités des fêtes de Saint-Pierre-Eglise, Carneville et Cosqueville. Après un début de soirée pluvieux, une éclaircie a permis au public d'apprécier la prestation des différents groupes.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le recueillement a débuté avec une cérémonie civile et un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence des anciens combattants, de Madame Laloé, Présidente de la communauté de communes, de Monsieur Denis, Maire, du conseil municipal ainsi que des sapeurs pompiers et de la gendarmerie. Après un café offert par la municipalité, les participants ont ensuite rejoint l'église de Gonnevillle pour l'office religieux.



REPAS DES AÎNÉS LE 15 NOVEMBRE

150 convives se sont réunis dans la salle des Grandes Halles pour partager le traditionnel repas offert par la commune aux Saint-Pierrais âgés de 65 ans et plus.

Les deux doyens de l'assemblée, Mme Paulette Morel, 91 ans, et M. Jean-Baptiste Leroy, 87 ans, présidaient ce repas. Cette année encore, cet événement fut placé sous le signe de la bonne humeur. Paul, amateur d'accordéon et fidèle parmi les aînés, a entamé son répertoire.



HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS DE PARIS RENDU LE LUNDI 17 NOVEMBRE



Environ 500 personnes se sont déplacées pour rendre hommage devant la mairie aux victimes des attentats du 13 novembre.

La Marseillaise a été reprise en chœur et une minute de silence a été respectée à l'issue des discours de Daniel Denis, Maire et Christine Lebacheley, Vice-Présidente du Conseil départemental. Les jeunes ont tenu également à participer à ce rassemblement citoyen.



CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE EN HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE



Le samedi 5 décembre a eu lieu une cérémonie d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, organisée par l'Union Nationale des Combattants. Un message a été lu par le Monsieur le Maire, suivi d'une minute de silence et d'un dépôt de gerbe. Les participants ont ensuite été invités à partager le verre de l'amitié à la mairie.

GOÛTER DE NOËL LE 19 DÉCEMBRE



Un après-midi festif a été organisé par la mairie et le CCAS en partenariat avec le comité des fêtes, les commerçants et l'association des commerçants pour les enfants saint-pierrais. Ils ont pu apprécier le spectacle de clowns, profiter d'un goûter et s'émerveiller de la présence du Père Noël, arrivé en carriole. Chacun est reparti avec des chocolats.

COMITÉ DES FÊTES

DES ANIMATIONS ONT ÉTÉ ORGANISÉES PAR LE COMITÉ DES FÊTES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE. UN GRAND MERCI AUX MEMBRES ET AUX BÉNÉVOLES POUR TOUTES CES MANIFESTATIONS !

LES PREMIÈRES FOULÉES SAINT-PIERRAISES : PROMETTEUSES

Le jeudi 1er mai, 2 parcours ouverts à tous de 5 et 10 km ont été proposés et ont remporté un véritable succès. Plus de 100 participants se sont alignés au départ de ces deux courses. Une nouvelle édition sera organisée cette année.



BAPTÊME EN HÉLICOPTÈRE

Le lundi de la Pentecôte, le comité a organisé avec Héli Événements des baptêmes en hélicoptère, grâce auxquels plus de 300 personnes ont pu découvrir un magnifique panorama du Val de Saire.



CONCERT GRATUIT DE JOHNNY ROCK

Le samedi 4 juillet, Johnny Rock a remporté un réel succès devant plus de 300 personnes, toutes générations confondues et heureuses de passer un agréable moment dans la bonne humeur. Les terrasses et les bars ont affiché complet.



■ LA P'TITE ST-PIERRE

Le dimanche 5 juillet, le traditionnel défilé des chars a eu lieu dans une ambiance familiale et joyeuse, accompagné des majorettes, fanfares et groupes de percussions. Le thème retenu était «la plage, le soleil et la mer». Un magnifique feu d'artifice a clôturé ce week-end de fêtes.



■ LA GRAND' SAINT-PIERRE

■ COMICE AGRICOLE, MARCHÉ DU TERROIR, REPAS NORMAND ET VIEILLES VOITURES...
UN WEEK-END SOUS LE SIGNE DE LA TRADITION.

Le samedi 1er août, comme tous les ans, ont eu lieu les traditionnels concours de chevaux, ânes et bovins ainsi que la présentation de veaux par les enfants costumés. La démonstration de batteurs de foin au fléau par les Battous du Cotentin a été un réel succès. Le marché du terroir et le traditionnel repas normand organisé par le comice agricole ont accompagné cette belle journée d'été.



■ LE DIMANCHE 2 AOÛT, 2ÈME ANNÉE POUR L'EXPOSITION DE VÉHICULES ANCIENS ET D'EXCEPTION.

Sur la Place de l'Abbé de Saint-Pierre, la centaine de véhicules exposés a attiré la curiosité des petits et des grands.



COMITÉ DES FÊTES

■ SOIRÉE DANSANTE ET REPAS COUSCOUS

Cette soirée du 24 octobre a remporté un grand succès auprès des habitants de Saint-Pierre et ses environs, toutes générations confondues, notamment grâce à un programme musical très varié.



■ MARCHÉ DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT

Les visiteurs ont afflué le dimanche 8 novembre pour découvrir les stands proposés et y faire quelques achats pour les fêtes de fin d'année.



VIE ASSOCIATIVE



■ AS POINTE COTENTIN



En juillet, les bénévoles du club ont effectué des travaux de rénovation du local et des tribunes.

Ont notamment été réalisés :

- La peinture de la tribune,
- Le traitement de la pelouse,
- Le réaménagement du local technique.



Cette année, la première du club évolue en deuxième division de district avec pour objectif d'accéder à la première division.

N'oubliez pas de venir nombreux pour l'encourager à chacun de ses matchs à domicile !

L'AS pointe du Cotentin s'est enrichie il y a deux ans d'une équipe féminine qui joue au niveau district tous les week-ends.
www.as-pointe-cotentin.fr



LE CLUB DE TENNIS DE TABLE SAINT-PIERRAIS



Depuis la création du club en juin 2011, un échange a lieu régulièrement avec l'Angleterre. Cette année, le 7 février 2014, ce sont 3 joueurs anglais qui sont venus de Bournemouth, près de Poole, pour une rencontre amicale avec nos joueurs de l'équipe de Régionale 2.

Parmi ces joueurs britanniques, deux avaient participé aux championnats du monde dans les années 70.

En 2016, le tennis de table saint-pierrais se déplacera en Angleterre. L'association, bien qu'encore très jeune, compte 69 joueuses et joueurs, dont 50 ont moins de 18 ans.



Une convention a été signée avec le collège Notre-Dame pour l'ouverture d'une classe sportive tennis de table.

En 2015, 2 équipes ont été médaillées de bronze au championnat jeunes départemental.

Equipe moins de 16 ans :
Gaëtan Cordéro, Paul Le Guillou, Noa Geoffroy.

Equipe moins de 12 ans :
Léa Vautier, Mathieu Vautier.



JUDO SAINT-PIERRAIS

RETOUR SUR LE 21ÈME TOURNOI DU JUDO SAINT PIERRAIS, LES 31 JANVIER ET 1ER FÉVRIER 2015
AU COMPLEXE SPORTIF DES FOLLIÈRES.

Ce 21ème tournoi du Judo Saint Pierrais, deuxième tournoi de la Manche par son importance, a rassemblé 553 participants sur les deux jours (247 le samedi et 306 le dimanche, représentant 32 clubs).

Toutes les catégories d'âge étaient représentées, des pré-poussins aux séniors.

Environ 2000 spectateurs furent présents durant les 2 jours.

Le samedi soir, la rencontre s'est déroulée par équipe minimes-cadets-séniors. Pour la 1ère fois, le Judo Saint-Pierrais a remporté ce challenge, devant Valognes et Saint-Lô.

Les compétitions du dimanche étaient des rencontres officielles, organisées en partenariat avec le comité départemental.

Remise du challenge «entreprise Bellot» au Judo Saint-Pierrais
Les pré-poussins en attente des médailles





■ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Le club de gymnastique volontaire, créé en 1999, détient une longue expérience de l'activité physique et sportive pour les pratiquants de tout âge. Ses activités sont encadrées par des animatrices diplômées (Adèle, Roselyne, Sophie et Yolande).

L'association propose 6 cours différents : gym douce et d'entretien adultes et sénior, gym adultes et jeunes, gym enfants et s'est enrichie en 2014 d'une activité «marche nordique» avec Sophie.

Les cours séniors ou gym douce mettent l'accent sur l'amélioration de la coordination motrice et de l'équilibre, dans un but de prévention des chutes, avec étirements, renforcement musculaire et séquences visant à développer la mémoire.

Le club vient de recevoir le label Qualité-club et fait partie de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Une randonnée pédestre et marche nordique sur l'île d'Aurigny est programmée en juin 2016.



■ L'ASSOCIATION FUNKY DANSE



L'association Funky Danse du Val de Saire a fêté cette année ses 10 ans. Son activité, le modern' jazz et la zumba ont permis de rassembler 174 adhérents.

Son gala de fin d'année a connu un vif succès avec plus de 1100 spectateurs réunis au cours de ses 3 représentations au mois de juin.

Les cours ont lieu le mercredi, le jeudi et le samedi (à partir de 4 ans).





LE SOUVENIR FRANÇAIS - COMITÉ DU VAL DE SAIRE.

Le Souvenir Français s'est donné pour missions d'entretenir et pavoiser les tombes des civils ou militaires morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions, de participer aux commémorations et d'organiser des actions pédagogiques en direction de la jeunesse pour entretenir la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la France.



Pique-Nique de la Liberté le dimanche 7 juin.



Stand du Souvenir Français au forum des associations sportives et culturelles.



QUATRIÈME WEEK-END IRLANDAIS

ORGANISÉ CETTE ANNÉE PAR L'ASSOCIATION MUSIKENSAIRE LES 27, 28 FÉVRIER ET 1ER MARS.



Dès l'après-midi du vendredi, près d'une centaine d'élèves de l'école publique et des deux collèges Notre-Dame et Gilles de Gouberville ont pu profiter d'une animation destinée à leur faire découvrir la culture irlandaise.

Quelques collégiens volontaires avaient la possibilité de s'initier à la guitare irlandaise avec l'un des musiciens du groupe SilverSquid, pendant que la majorité des jeunes s'essayaient avec enthousiasme aux danses irlandaises, encadrés par Karine Luçon, professionnelle de Nantes Irish dance.

En soirée c'est dans les cafés saint-pierrais que l'ambiance était à la fête. Des musiciens amateurs locaux passionnés rejoignaient les cinq artistes professionnels du groupe SilverSquid pour une session irlandaise dans la plus pure tradition. Violons, guitares, percussions et cornemuse irlandaise

ont résonné jusque tard le soir.

Le 5ème week-end Irlandais se déroulera cette année les 26, 27 et 28 février. Réservez vos soirées !



LOCATION DE SALLES

TARIFS À COMPTER DU 1ER JUILLET 2015

Réservation de la salle des Grandes Halles auprès de Mme Nadine DENIS, agent municipal au : 06 88 83 80 62.

Réservation de la salle des Fêtes auprès de la mairie au : 02 33 54 33 09.

Salles	Utilisateurs	Week-end	Vin d'honneur	Une journée en semaine (du lundi au jeudi)	Location de coupes	Location de vaisselle	Arrhes	Caution (1)
Salle des Fêtes (sans cuisine)	Commune : habitants et associations (2)	102 €	60 €	48 €	0,20 € par coupe	Pas de vaisselle	20% du prix de la location	100 €
	Hors commune : habitants et associations	119 €	70 €	56 €				
	Location pour professionnels (3)	170 €	100 €	80 €				

Grandes Halles (avec cuisine)	Commune : habitants et associations (2)	250 €	150 €	108 €	0,20 € par coupe	1,55€ par personne	20% du prix de la location	250 €
	Demi-salle	140 €	84 €	70 €				
	Hors commune : habitants et associations	400 €	200 €	200 €				
	Demi-salle	300 €	150 €	150 €				
	Location pour professionnels (3)	600 €	300 €	300 €				
	Demi-salle	400 €	200 €	200 €				

(1) En cas de perte de clé ou de dégradation du matériel et de la salle.

(2) Gratuité pour association de la commune : deux week-end par an pour la salle des fêtes ; un week-end par an pour les Grandes Halles.

(3) Possibilité de forfait annuel pour professionnels, créneau de 1h à 3h par semaine : salle des fêtes : 200 € / Grandes Halles 300 €.

N.B : Ménage sur demande ou nécessité, facturé à l'heure.

